



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 15669

Texte de la question

Le ministre de l'éducation nationale prépare actuellement une réforme des modalités de recrutement dans les grandes écoles. Il semblerait que les textes actuellement en préparation apportent d'importantes modifications aux modalités actuelles. La tradition républicaine donne au concours sa place de choix pour le recrutement dans les grandes écoles. Celui-ci ne peut constituer réellement une égalité des chances pour tous les candidats si ses modalités pratiques changent chaque année, tout d'abord parce que ces concours se préparent sur deux ou trois ans, ensuite parce qu'un même candidat peut préparer plusieurs concours. Il est absolument impensable d'en modifier les modalités, sans au minimum deux ans de préavis. M. François Loos interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur ses intentions dans ce domaine. Si les intentions du ministre sont de faire évoluer les règles du jeu tous les ans, la notion de concours n'aura plus rien à voir avec l'égalité des chances qui fait que des candidats sont départagés sur leurs compétences à l'issue d'un travail de préparation pour lequel ils ont eu les mêmes moyens.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a demandé au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de coordonner l'ensemble de l'enseignement supérieur, y compris les grandes écoles. Ceci permettra, pour la première fois, d'avoir une action pédagogique coordonnée. Cette coordination doit permettre d'aborder, à l'aube du XXI^e siècle, une compétition mondiale de plus en plus difficile. La France a assurément des atouts, mais visiblement elle ne les a pas vraiment encore joués. Le système français d'enseignement supérieur demeure extrêmement dispersé. Le Gouvernement espère de cette mission de coordination confiée au ministre de l'éducation nationale de la recherche, de la technologie une action beaucoup plus efficace. Dans cette optique, une réflexion interministérielle s'est engagée pour permettre le copilotage de l'ensemble du dispositif d'accès aux grandes écoles, et notamment aux écoles d'ingénieurs, le copilotage prenant la forme de décisions conjointes éducation nationale/ministère de tutelle après avis ou, selon le cas, sur proposition des écoles concernées. Une première réunion de travail s'est tenue le 19 mai dernier. Elle a été suivie de réunions bilatérales entre le ministère de l'éducation nationale et les ministères concernés. Une synthèse des différents points de vue ministériels sera proposée en septembre prochain au premier ministre qui souhaite un accord global pour la fin d'octobre. L'inquiétude des futurs candidats n'est donc pas fondée puisque la réflexion se développe à travers une large concertation et sans précipitation. En tout état de cause, les modifications d'organisations qui en résulteront seront mises en place dans le respect de l'égalité des chances des candidats.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15669

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3212

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4921